

*Présenté par
Jean-Paul Huchon
Président du conseil régional
d'Ile-de-France*

- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES EN ILE-DE-FRANCE - VOLET VELO**

PREMIERE AFFECTATION 2015

- **CREATION D'UN SITE INTERNET EV3**
- **VERIFICATION JURIDIQUE DE L'IDENTITE EV3**
- **PROMOTION DE LA VELOROUTE ENTRE PARIS ET LE MONT-SAINT-MICHEL**

Chapitre budgétaire : 907 « ENVIRONNEMENT »
Code fonctionnel : 78
Sous-fonction 78 « Autres actions »
Programme : HP 78-001 (178001) : « Circulations douces »

Chapitre budgétaire : 938 « TRANSPORTS »
Code fonctionnel 80 « Services communs »
Programme HP 80-001 « Etudes générales »

Chapitre budgétaire : 908 « TRANSPORTS »
Code fonctionnel 810 « Services communs »
Programme HP 810-003 « Etudes et expérimentations »

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
PROJET DE DELIBERATION	9
ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF	12
ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS.....	18

EXPOSE DES MOTIFS

Le présent rapport propose d'affecter un montant global de **3 279 296,40 €**.

I. Opérations relevant du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable – dispositif « Déplacements à vélo en Ile-de-France » voté par délibération CR n° 37-14 du 19 juin 2014 (Cf. délibération en cliquant sur ce [lien](#)).

Il s'agit de 13 opérations représentant un montant d'autorisation de programme de **3 065 796,40 €** prélevé sur le chapitre 907 « Environnement » code fonctionnel 78 « Autres Actions », programme HP 78-001 « circulations douces » dont le détail est donné dans chacune des fiches projet (annexe 2) et le montant réparti comme suit :

Maître d'ouvrage	Opérations	Montant de la subvention
Commune de Bièvres (91)	Itinéraire cyclable le long de la RD 533 à Bièvres	109 500,00 €
Syndicat Mixte d'Aménagement des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)	Itinéraire cyclable le long de la Seine à Saint-Martin-la-Garenne	150 000,00 €
Département du Val de Marne (94)	Itinéraire cyclable le long de la RD 19A à Créteil et Maisons-Alfort	279 000,00 €
Commune de Vincennes (94)	Plan d'aménagement de zones 30 à Vincennes	116 775,00 €
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (CAVGP) (78)	Itinéraire cyclable le long de la RD 7 (entre la ferme de Gally et le rond-point de la Cueillette) à Bailly	144 817,00 €
Commune du Pecq-sur-Seine (78)	Itinéraire cyclable le long de la Seine (entre Pyramides et le parc de Corbières) au Pecq-sur-Seine	255 150,00 €
Commune de Vaux-sur-Seine (78)	Itinéraire cyclable le long du Chemin des Clos à Vaux-sur-Seine	189 069,40 €
Commune d'Othis (77)	Itinéraire cyclable le long de la RD 13 à Othis	81 000,00 €
Département de Seine-et-Marne (77)	Eurovélo 3 : Voie verte sur Franchissement de la Seine entre Champagne-sur-Seine et Saint-Mammès	66 600,00 €
Commune de Presles-en-Brie (77)	Itinéraire cyclable le long de la RD32 à Presles-en-Brie	140 825,00 €
Commune de Versailles (78)	Itinéraire cyclable le long de la RD 10 (avenue de Paris entre l'avenue du Général de Gaulle et la Rue aux Petites écuries à Versailles)	62 220,00 €

Communauté de communes des Deux Fleuves (77)	Etudes préalables pour l'aménagement des véloroutes EV 16 et V 55 sur le territoire de la Communauté de communes des 2 Fleuves	30 000,00 €
CAVGP (78)	Itinéraires cyclables de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc (1ère tranche travaux) - Section III	1 440 840,00 €
SOUS-TOTAL ITINERAIRES CYCLABLES ET VELOROUTES REGIONALES		3 065 796,40 €

Par ailleurs, la Région, comme chaque année, verse sa contribution au Comité Départemental du Tourisme de la Manche (CDT) lui permettant ainsi de soutenir l'action en faveur de la construction d'une démarche interrégionale pour la promotion de l'itinéraire Véloroute entre Paris et Le Mont Saint Michel (veloscénie). Le détail de cette prestation est donné dans la fiche projet (annexe 2). A cette fin, il est proposé d'affecter un montant de **10.000 €** prélevé sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 «Service communs», programme HP 80-001 «Etudes générales », code action 18000101 «Etudes générales, expérimentations et innovations» du budget 2015.

II. L'euroVelo-route n°3

II.1 Rappel du cadre général

Par l'article 21 de la délibération CR n° 37-14 du 19 juin 2014 qui approuve la convention cadre de partenariat sur l'EuroVelo-route n°3 et valide le rôle de Chef de file de la Région Ile-de-France sur la conduite du projet, la Région Ile-de-France reçoit mandat de tous les partenaires financeurs pour administrer le projet et passer l'ensemble des prestations de marchés publics nécessaires à la mise en œuvre des actions communes validées en comité de pilotage.

II.2 Création, animation, hébergement et numérisation d'un site internet

Description

La création d'un site internet doit permettre d'identifier l'EuroVelo-route 3 en tant que produit touristique défini et distinct et sert de base à toutes les opérations de promotion locales, régionales et nationales de l'itinéraire.

La mise en service d'une véloroute nationale ou internationale fait donc systématiquement l'objet de la création d'un site internet dédié commandité par les collectivités, généralement regroupées en comité d'itinéraire, afin de permettre aux organismes en charge du tourisme de déployer leur stratégie de promotion.

Cet outil doit aussi marquer l'exemplarité de l'EuroVelo-route 3 en termes de qualité de services et d'information à disposition des usagers.

Il doit également permettre aux cyclotouristes souhaitant organiser une sortie (promenade, randonnée...), ou un séjour en itinérance (avec nuitées), de planifier leur excursion (réservation d'hébergements, location de vélos...) à partir de requêtes multiples (destination, niveau, thématique...), en fonction de critères définis et appropriés à la pratique cyclable (types d'aménagements cyclables, information sur les risques ou travaux...).

Ce site fournira en outre une cartographie détaillée et téléchargeable (traces GPS) de chaque tronçon. Cette trace GPS sera numérisée par le prestataire. Le site recensera l'offre de services situés à moins de 5km de l'itinéraire en mettant en exergue les sites labellisés « *Accueil Vélo* ». Il relaiera l'offre de Tour-opérateurs spécialisés proposant des séjours « clés en main ».

Par ailleurs, il sera conçu pour évoluer vers une plateforme interactive et participative (forum, partage d'expériences, intégration de vidéos, lien vers réseaux sociaux, mise à disposition d'applications en mobilité, site web en version anglaise, et éventuellement allemande et flamande, compte-tenu des caractéristiques de la clientèle attendue sur l'EuroVelo 3).

Il proposera aussi aux utilisateurs de s'abonner à une *newsletter* et de créer leur propre « *roadbook* ». Un espace pro / presse en accès libre servira d'interface avec les médias et professionnels du tourisme.

Conformément à la convention cadre de partenariat, ce site internet sera la propriété partagée de l'ensemble des partenaires financeurs du comité d'itinéraire.

Déroulé et suivi de la prestation

La Région Ile-de-France en tant que chef de file, est le maître d'ouvrage de l'ensemble de la mission.

Le pilotage sera assuré par la Direction des transports, notamment la Sous-Direction Voirie et Déplacements – Service Réseaux Structurants de la Région Ile-de-France.

Le comité technique « identité-marketing » créé dans le cadre de la gouvernance de l'EuroVelo n° 3 en France assurera de son côté le pilotage technique de la prestation.

La prestation devrait s'étaler sur une durée totale de 8 mois environ.

Le présent rapport propose donc de lancer un marché de **200.000 €** qui comprendra :

- des prestations d'investissement pour 145.000 € :

* la création (conception et développement) d'une interface web en « responsive web design » et d'une application mobile « grand public » intégrant des fonctionnalités collaboratives 2.0, respectant la charte graphique de l'EuroVelo 3 en France.

* la numérisation du site

- des prestations de fonctionnement pour 55.000 € :

* la gestion et la maintenance de l'interface et de ses différents composants : back office, éditorial, plateforme collaborative... ainsi que tous leurs éléments fonctionnels et opérationnels (données, ...) une fois que l'outil sera mis en service régulier.

* l'hébergement de l'interface web, sur toute la durée du marché

* la coordination technique et le suivi administratif.

Afin de réaliser cette prestation il est donc proposé d'affecter :

- d'une part, une autorisation de programme de 145.000 € prélevée sur le chapitre 908 «Transports», code fonctionnel « 810 «Services communs», programme HP 810-003 «Etudes et expérimentations», code action 18100301 «Etudes et expérimentations» du budget 2015.
- d'autre part, une autorisation d'engagement de 55.000 € prélevés sur le chapitre 938 «Transports», code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 «Etudes générales », code action 18000101 « Etudes générales, expérimentations et innovations » du Budget 2015.

II-3 Vérification juridique de l'identité EuroVelo 3

Description

Suite au marché commandant la définition d'une « identité » pour l'EuroVelo 3 en France, une liste de noms, classés par ordre de choix, a été retenue pour constituer l'aspect « nominal » de cette identité.

Ces noms ont fait l'objet d'une vérification de leur disponibilité juridique dite « à l'identique ». Afin d'écartier tout risque de litige sur la propriété intellectuelle de la future identité de l'EuroVelo 3 en France, ces noms devront faire l'objet d'une vérification juridique approfondie en recherches d'antériorités dites de similitude.

La recherche de similitudes permet de détecter les variantes orthographiques, les marques similaires antérieures susceptibles de constituer un obstacle à l'enregistrement et à l'utilisation de la dénomination sélectionnée.

Cette recherche devra être effectuée pour au moins 2 noms et portera sur 4 à 5 classes INPI.

Déroulé et suivi de la prestation

La Région Ile-de-France en tant que chef de file, est le maître d'ouvrage de l'ensemble de la mission.

Le pilotage sera assuré par la Direction des transports, notamment la Sous-Direction Voirie et Déplacements – Service Réseaux Structurants de la Région Ile-de-France.

La prestation devrait s'étaler sur une durée totale maximale de 10 jours.

Le présent rapport propose de lancer un marché de 3 500 € portant sur cette prestation.

Il est donc proposé d'affecter :

- Une autorisation d'engagement de 3 500 € prélevés sur le chapitre 938 Transports », code fonctionnel 80 «Services communs», programme HP 80-001 «Etudes générales », code action 18000101 « Etudes générales, expérimentations et innovations» du Budget 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**



JEAN-PAUL HUCHON

PROJET DE DELIBERATION

DU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE REGIONALE EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES EN ILE-DE-FRANCE - VOLET VELO

PREMIERE AFFECTATION 2015

CREATION D'UN SITE INTERNET EV3

VERIFICATION JURIDIQUE DE L'IDENTITE EV3

PROMOTION DE LA VELOROUTE ENTRE PARIS ET LE MONT-SAINT-MICHEL

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU Le Code de la Route ;

VU La délibération n° CR 10-10 du 16 avril 2010, relative aux délégations d'attribution du Conseil Régional à sa Commission Permanente ;

VU La délibération du Conseil Régional n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier ;

VU La délibération de la Commission Permanente n° CP 13-123 du 23/01/2013 approuvant la convention de partenariat n° 2011-001 relative à la Véloroute de Paris au Mont Saint-Michel Dénommée Véloscénie Paris Mont Saint-Michel ;

VU L'avenant à la Convention de Partenariat n° 2011-001 relative à la Véloscénie Paris Mont Saint-Michel ;

VU Le budget de la Région Ile-de-France pour 2015 ;

VU L'avis de la Commission des Transports et des Mobilités ;

VU L'avis de la Commission des Finances, de la Contractualisation et de l'Administration Générale ;

VU Le rapport CP 15-238 présenté par monsieur le Président du Conseil régional d'Ile-de-France ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : Itinéraires cyclables - véloroutes régionales - services et communication autour du vélo

Décide de participer au titre du Plan d'action régional en faveur de la mobilité durable – dispositif Déplacements à vélo en Ile-de-France au financement des projets, détaillés dans les fiches projet jointes en annexe 2, par l'attribution de 13 subventions d'un montant maximum prévisionnel de **3 065 796,40 €**.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention type adoptée par délibération n° CR 37-14 du Conseil régional du 19 juin 2014 et autorise le président du Conseil régional à les signer.

Affecte une autorisation de programme de de **3 065 796,40 €** disponible sur le chapitre 907 « Environnement » - code fonctionnel 78 « autres actions », programme HP 78-001 « circulations douces » action 17800101 « réseaux verts et équipements cyclables », du budget 2015 conformément à l'état récapitulatif joint en annexe 1.

Article 2 : Transports en commun – « Etudes et expérimentations »

Décide, en sa qualité de chef de file de l'EuroVelo-route, de lancer un marché pour la création, l'animation, l'hébergement et la numérisation d'un site internet dédié à l'EuroVelo-route n° 3 en France pour un montant prévisionnel de **200 000,00 € (investissement et fonctionnement)**.

Affecte une autorisation de programme de **145 000,00 €** disponible sur le chapitre 908 « Transports », Code fonctionnel 810 « Services communs », Programme HP 810-003 « Etudes et expérimentations » du budget 2015.

Affecte une autorisation de d'engagement de **55 000,00 €** disponible sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « services communs », programme HP 80-001 « Etudes générales », action 18000101 « Etudes générales, expérimentations et innovations », du budget 2015.

Article 3 : Transports en commun – « Etudes générales, expérimentations et innovations »

Décide de participer au titre du dispositif « Politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France », au financement des actions de promotion de la Véloroute entre Paris et Le Mont-Saint-Michel par l'attribution de sa contribution pour l'année 2015 d'un montant forfaitaire de **10 000,00 €**.

Affecte une autorisation d'engagement de **10 000,00 €** disponible sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 « Etudes générales », action 18000101 « Etudes générales, expérimentations et innovations », du budget 2015.

Décide, en sa qualité de chef de file de l'EuroVelo-route n°3, de lancer un marché pour la vérification juridique de l'identité EuroVelo 3 en France, pour un montant prévisionnel de **3 500,00 €**.

Affecte une autorisation d'engagement de **3 500,00 €** disponible sur le chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 80 « Services communs », programme HP 80-001 « Etudes générales », action 18000101 « Etudes générales, expérimentations et innovations », du budget 2015.

Article 4 : Circulations douces – opérations en démarrage anticipé

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions à compter des dates prévisionnelles de démarrage indiquées dans le tableau ci-après, par dérogation à l'article 17 (subventions d'investissement) de l'annexe de la délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier. Les motivations de démarrage anticipé sont explicitées dans chacune des fiches projet relative à l'opération concernée et jointes en annexe 2.

Dossier-Code	Nom de l'opération	Bénéficiaire	Date prévisionnelle du démarrage des travaux
15004248	Plan d'aménagement de zones 30 à Vincennes	Commune de Vincennes (94)	01/07/2013
15004130	Itinéraire cyclable le long de la RD533 à Bièvres	Commune de Bièvres (91)	01/11/2014
15004031	Itinéraire cyclable le long de la RD 10 (avenue de Paris entre l'avenue du Général de Gaulle et la Rue aux Petites Ecuries	Commune de Versailles (78)	15/02/2015

**Le président du conseil régional
d'Île-de-France**

JEAN-PAUL HUCHON

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION : ETAT RECAPITULATIF

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-238	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	78 - Autres actions
Programme :	178001 - Circulations douces
Action :	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

Dispositif :	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

Dossier :	15004216 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 19A (ENTRE LA RUE LAFERRIERE ET LA RUE DU 18 JUIN 1940) A CRETEIL ET MAISONS-ALFORT (94)		
Bénéficiaire :	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	279 000,00 €	Code nature :	204132

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
558 000,00 €	HT 50 %	279 000,00 €	

Dossier :	15004254 - EUROVELO 3 : ITINERAIRE CYCLABLE DE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE A CHAMPAGNE-SUR-SEINE ET SAINT-MAMMES LE LONG DE LA RD40E2 (77)		
Bénéficiaire :	R2305 - DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	66 600,00 €	Code nature :	204132

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
111 000,00 €	HT 60 %	66 600,00 €	

Dossier :	14005237 - ITINERAIRES CYCLABLES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC DANS LE CADRE DE LA VELOSCENIE (1ERE TRANCHE DE TRAVAUX - SECTION III) (78)		
Bénéficiaire :	R27679 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	1 440 840,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
2 401 400,00 €	HT 60 %	1 440 840,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-238	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	78 - Autres actions
Programme :	178001 - Circulations douces
Action :	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

Dispositif :	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

Dossier :	15003822 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD7 (ENTRE LA FERME DE GALLY ET LE ROND-POINT DE LA CUEILLETTE) A BAILLY (78)		
Bénéficiaire :	R27679 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC		
Localisation :	BAILLY		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	144 817,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
289 634,00 € HT	50 %	144 817,00 €

Dossier :	15004031 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 10 (AVENUE DE PARIS ENTE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET LA RUE AUX PETITES ECURIES) A VERSAILLES (78)		
Bénéficiaire :	R741 - COMMUNE DE VERSAILLES		
Localisation :	VERSAILLES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	62 220,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
103 700,00 € HT	60 %	62 220,00 €

Dossier :	15004041 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA SEINE A SAINT-MARTIN-LA-GARENNE (78)		
Bénéficiaire :	R38681 - SMSO SM AMENAGEMENT GESTION ENTRE BERGES SEINE ET OISE		
Localisation :	SAINT-MARTIN-LA-GARENNE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	150 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :
300 000,00 € HT	50 %	150 000,00 €

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-238	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	78 - Autres actions
Programme :	178001 - Circulations douces
Action :	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

Dispositif :	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

Dossier :	15004085 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA SEINE (ENTRE PYRAMIDES ET LE PARC DE CORBIERES) AU PECQ-SUR-SEINE (78)		
Bénéficiaire :	R679 - COMMUNE DU PECQ		
Localisation :	LE PECQ		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	255 150,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
510 300,00 €	HT 50 %	255 150,00 €	

Dossier :	15004127 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DU CHEMIN DES CLOS A VAUX-SUR-SEINE (78)		
Bénéficiaire :	R736 - COMMUNE DE VAUX SUR SEINE		
Localisation :	VAUX-SUR-SEINE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	189 069,40 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
378 138,80 €	HT 50 %	189 069,40 €	

Dossier :	15004130 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD533 A BIEVRES (91)		
Bénéficiaire :	R1058 - COMMUNE DE BIEVRES		
Localisation :	BIEVRES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	109 500,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
219 000,00 €	HT 50 %	109 500,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-238	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	78 - Autres actions
Programme :	178001 - Circulations douces
Action :	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

Dispositif :	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

Dossier :	15004245 - ITINERAIRE CYCLABLE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 13 A OTHIS (77)		
Bénéficiaire :	R840 - COMMUNE D'OTHIS		
Localisation :	OTHIS		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	81 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
162 000,00 €	HT 50 %	81 000,00 €	

Dossier :	15004248 - PLAN D'AMENAGEMENTS DE ZONES 30 A VINCENNES (94)		
Bénéficiaire :	R36 - COMMUNE DE VINCENNES		
Localisation :	VINCENNES		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	116 775,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
389 250,00 €	HT 30 %	116 775,00 €	

Dossier :	15004251 - ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD32 A PRESLES-EN-BRIE (77)		
Bénéficiaire :	R861 - COMMUNE PRESLES EN BRIE MAIRIE		
Localisation :	PRESLES-EN-BRIE		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	140 825,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
281 650,00 €	HT 50 %	140 825,00 €	

Etat récapitulatif des subventions proposées au vote

Commission permanente du :	09/04/2015	N° de rapport :	CP15-238	Budget :	2015
-----------------------------------	------------	------------------------	----------	-----------------	------

Chapitre :	907 - Environnement
Code fonctionnel :	78 - Autres actions
Programme :	178001 - Circulations douces
Action :	17800101 - Réseaux verts et équipements cyclables

Dispositif :	00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
---------------------	--

Dossier :	15004600 - ETUDES PREALABLES POUR L'AMENAGEMENT DES VELOROUTES EV 16 ET V 55 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (77)		
Bénéficiaire :	EX000527 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	30 000,00 €	Code nature :	204142

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
50 000,00 €	HT 60 %	30 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000718 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement) :	3 065 796,40 €
---	----------------

Total sur l'imputation 907 - 78 - 178001 - 17800101 :	3 065 796,40 €
--	----------------

Chapitre :	938 - Transports
Code fonctionnel :	80 - Services communs
Programme :	180001 - Études générales
Action :	18000101 - Etudes générales, expérimentations et innovations

Dispositif :	00000739 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)
---------------------	--

Dossier :	15004576 - SOUTIEN A LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE INTERREGIONALE POUR LA PROMOTION DE L'ITINERAIRE VELOROUTE ENTRE PARIS ET LE MONT SAINT MICHEL (VELOSCENIE) POUR 2015		
Bénéficiaire :	P0017173 - CDT COMITE DEPARTEMENTAL TOURISME MANCHE		
Localisation :	Le détail de la localisation est présent sur la fiche projet.		
CPER / CPRD :	Hors CPER - Hors CPRD		
Montant total :	10 000,00 €	Code nature :	6281

Base subventionnable :	Taux de participation :	Montant prévisionnel maximum de la subvention régionale :	
10 000,00 €	HT 100 %	10 000,00 €	

Total sur le dispositif 00000739 - Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement) :	10 000,00 €
---	-------------

Total sur l'imputation 938 - 80 - 180001 - 18000101 :	10 000,00 €
--	-------------

ANNEXE 2 A LA DELIBERATION : FICHES PROJETS

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 14005237
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRES CYCLABLES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC DANS LE CADRE DE LA VELOSCENIE (1ERE TRANCHE DE TRAVAUX - SECTION III) (78)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 401 400,00 €	60,00 %	1 440 840,00 €
	Montant Total de la subvention		1 440 840,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VERSAILLES GRAND PARC

Adresse administrative : 7 TER RUE DE LA PORTE DE BUC
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur FRANCOIS de MAZIERES, Président

N° SIRET : 24780058400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : itinéraires cyclables de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc dans le cadre de la Véloscénie (1ère tranche de travaux - Section III) (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 septembre 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 15 décembre 2016

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

En janvier 2013, la CAVGP a validé un nouveau schéma directeur des circulations douces. La maîtrise d'ouvrage des sections non urbaines du schéma est assurée par la CAVGP.

La première tranche de travaux de ce schéma constitue l'épine dorsale. Elle relie la plaine de Versailles et la vallée de la Bièvre.

Description :

L'ensemble des circulations douces projetées sont à destination des piétons et des cyclistes dans une

approche essentiellement loisirs bien que 2 gares soient desservies (situées en zone urbaine, les cheminements intégrant les gares sont sous maîtrise d'ouvrage communale et hors demande de subvention du dit projet présenté).

La partie du projet éligible au dispositif véloroute est une variante du tracé de la véloscénie (véloroute Paris Le Mont St-Michel) au départ du château de Versailles.

Le projet s'appuie sur un tracé reliant la vallée de la Bièvre et le Plateau de Saclay : sont ainsi connectées les communes de Buc, Jouy-en-Josas, Vauboyen jusqu'à Bièvres dans la partie est-ouest. L'une des branches du cheminement rejoint le plateau de Saclay avec une liaison vers Toussus-le-Noble et Chateaufort.

Cet itinéraire trouve une continuité vers l'Essonne. La largeur du cheminement est de 3m.

L'épine dorsale représenté un linéaire total de 23,62km dont 3,18 km de zone 30 et 20,44 km d'aménagements cyclables.

La partie « véloscénie » représente environ 5,84 km.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo du PRMD "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variante".

Conformément à la délibération n° CR 37-14 , l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% maximum d'une dépense subventionnable de 610 € maximum par m linéaire.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 3 388 000 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 2 401 400 € HT et un taux de participation de 60%, le montant maximal de la subvention est de 1 440 840 €.

Localisation géographique :

- BUC
- FONTENAY-LE-FLEURY
- JOUY-EN-JOSAS
- LES LOGES-EN-JOSAS
- ROCQUENCOURT
- SAINT-CYR-L'ECOLE
- TOUSSUS-LE-NOBLE
- VERSAILLES
- VIROFLAY
- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT DES TRAVAUX HT	3 388 000,00	100,00%	Subvention Région (sollicitée)	1 440 840,00	42,53%
Total	3 388 000,00	100,00%	Subvention Département (sollicitée)	444 180,00	13,11%
			Fonds propres	1 502 980,00	44,36%
			Total	3 388 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2016	850 000,00 €
2017	500 840,00 €
2018	90 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	167 680,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	583 430,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	15 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 491 560,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 324 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	114 461,10 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	16 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	24 549,00 €
	Montant total	3 751 680,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15003822
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD7 (ENTRE LA FERME DE GALLY ET LE ROND-POINT DE LA CUEILLETTE) A BAILLY (78)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	289 634,00 €	50,00 %	144 817,00 €
	Montant Total de la subvention		144 817,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VERSAILLES GRAND PARC

Adresse administrative : 7 TER RUE DE LA PORTE DE BUC
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Communauté de Communes

Représentant : Monsieur FRANCOIS de MAZIERES, Président

N° SIRET : 24780058400028

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD7 (entre la ferme de Gally et le rond-point de la cueillette) à Bailly (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 4 mai 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Le tronçon porté par la CAVGP s'inscrit dans un aménagement visant à terme à relier par une piste cyclable Bailly à St Cyr l'Ecole

Le tronçon, objet de la demande de subvention, vise à connecter à terme la commune de Bailly par le chemin des princes au nord et au sud, la dorsale de la CAVGP moyennant des aménagements à réaliser dans le cadre de la réalisation de la TGO. A l'occasion de la réalisation d'un collecteur par la SMAROV et de l'emprise générée, la Communauté d'agglomération souhaite réaliser le 1er tronçon de cet aménagement cyclable.

Les autres sections de la continuité seront assurées par un projet d'aménagement cyclable sous maîtrise

d'ouvrage du CG78.

Description :

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable sur un linéaire de 1270 m, de type voie verte de 3 m de large enrobé clair (contrainte liée au statut de site classé).

Dévolus aux piétons et aux vélos, des engins agricoles et d'entretien pourront emprunter le chemin occasionnellement.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 de la politique vélo régional " Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et équipements cyclables - article 1.1. Compléter le réseau cyclable régional structurant de niveau 1. "

Conformément à la délibération n° CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 610 € m/l maximum.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 289 634 € HT. Avec un montant de dépense subventionnable de 289 634 € HT et un taux de participation de 50 %, la subvention maximale est de 144 817 €.

Localisation géographique :

- BAILLY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
MONTANT TRAVAUX HT	289 634,00	100,00%
Total	289 634,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	144 817,00	50,00%
Subvention Département (sollicitée)	76 200,00	26,31%
fonds propres	68 617,00	23,69%
Total	289 634,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	86 890,00 €
2016	57 927,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	167 680,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	583 430,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	15 000,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 491 560,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 324 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (fonctionnement)	114 461,10 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	16 000,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	24 549,00 €
	Montant total	3 751 680,10 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004031
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 10 (AVENUE DE PARIS ENTE L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE ET LA RUE AUX PETITES ECURIES) A VERSAILLES (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	103 700,00 €	60,00 %	62 220,00 €
	Montant Total de la subvention		62 220,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VERSAILLES
 Adresse administrative : 4 AVENUE DE PARIS
 78011 VERSAILLES CEDEX
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur François DE MAZIERES, Maire

N° SIRET : 21780646200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 10 (avenue de Paris entre l'avenue du Général de gaulle et la rue aux Petites Ecuries) (78) à Versailles.

Date prévisionnelle de début de projet : 15 février 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 15 avril 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La commune de Versailles souhaite profiter des travaux de renouvellement de conduites en eau potable en cours de réalisation sur l'avenue de Paris par le Syndicat Mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint Cloud (SMGSEVES) pour poursuivre la requalification des terre-pleins sur une nouvelle section de cet axe et faciliter la mise en oeuvre d'aménagements cyclables. Une intervention coordonnée suite à l'ouverture des tranchées pour les conduites en eau et leurs fermetures avec une mise en oeuvre des aménagements cyclables planifiés permettrait ainsi de limiter les nuisances pour les usagers et d'optimiser les dépenses liées aux deux chantiers.

Objectifs :

L'avenue de Paris est l'un des axes viaires majeurs du territoire de la commune de Versailles, et constitue

l'une des branches du « trident » qui rayonne depuis la place d'Armes et le château. Son caractère structurant en fait d'ailleurs l'un des itinéraires définis au réseau cyclable structurant de la Région, inscrit dans le Plan Vélo adopté le 23 juin 2011.

Ayant fait l'objet de plusieurs opérations d'homogénéisation de son profil et de remodelage de ses terre-pleins, en vue d'y insérer des pistes cyclables, l'avenue comporte encore des sections non aménagées, que la commune souhaite voir complétées. Ainsi en est-il de cette section située côté des numéros pairs entre l'avenue de Général de Gaulle et la rue aux Petites Ecuries.

Description :

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m de large, revêtue d'un béton désactivé stabilisé, sur un linéaire de 170 m.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo régionale "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1-point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variantes".

Conformément à la délibération n°CR 37-14 , l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% d'une dépense subventionnable de 610 € m/l .

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 439 450 € HT, sur un montant de dépense subventionnable de 103 700 € HT et un taux de participation de 60%. La subvention maximum est de 62 220 €.

Localisation géographique :

- VERSAILLES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX HT	439 450,00	100,00%
Total	439 450,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	62 220,00	14,16%
Subvention Département (sollicitée)	17 000,00	3,87%
Versailles (Fonds propres)	360 230,00	81,97%
Total	439 450,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	62 220,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	36 300,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	140 975,00 €
2012	Opérations d'infrastructure de transports en commun	77 434,50 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	134 225,00 €
2014	Aide régionale à la construction, reconstruction, extension, rénovation d'équipements sportifs liés aux lycées	37 500,00 €
	Montant total	462 734,50 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004041
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA SEINE A SAINT-MARTIN-LA-GARENNE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	300 000,00 €	50,00 %	150 000,00 €
	Montant Total de la subvention		150 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : SMSO SM AMENAGEMENT GESTION
ENTRE BERGES SEINE ET OISE

Adresse administrative : 2 PL ANDRE MIGNOT
78000 VERSAILLES

Statut Juridique : Syndicat Mixte

Représentant : Monsieur DANIEL LEVEL, Président

N° SIRET : 20001069200016

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la Seine à Saint-Martin-la-Garenne (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 4 mai 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune de Saint-Martin-la-Garenne cherche à améliorer le cadre de vie, à développer les circulations douces sur son territoire.

Le projet se situe sur la commune de Saint-Martin-la-Garenne, en rive droite de la Seine, autour du port de l'Îlon. Le cheminement existant le long de la Seine est le plus souvent dégradé, peu large et inapte à accueillir en l'état des circulations douces.

Compte tenu de ces éléments, le Syndicat Mixte d'aménagement, d'entretien et de gestion des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO), auquel la commune de Saint-Martin-la-Garenne adhère, intervient pour créer ou requalifier une circulation douce sur ce linéaire sur une largeur de 3 ml.

Description :

Le linéaire d'inscrit dans le projet Chemin de Seine du plan départemental vélo routes voies vertes du Conseil général des Yvelines.

Ce tronçon sera immédiatement opérationnel, entre l'entrée du port de l'Ilon et le village de Sandrancourt. Il sera en continuité, à l'amont, avec la circulation douce en projet vers Guernes et Limay ou, en rive gauche, vers Rosny-sur-Seine grâce au bac traversier installé en octobre 2013.

A l'aval, ce tronçon sera poursuivi avec le projet de cheminement doux en direction de St Martin-la-Garenne et Vétheuil et la connexion avec la base de loisirs de Moisson encore grâce au bac traversier de Vétheuil Moisson installé en 2009.

De type voie verte, le projet s'étendra sur 2,2 km avec une emprise de 3 m de large. Le revêtement sera en sable stabilisé à base de ciment avec du liant.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo régional " Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 2. projets d'aménagements cyclables relatifs à la desserte des équipements régionaux et ceux contribuant à la trame verte et bleue du SRCE"

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 300 000 € HT. Avec un montant de dépenses subventionnables de 300 000 € HT et un taux de participation de 50 %, la subvention maximale est de 150 000 €.

Localisation géographique :

- SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX HT	300 000,00	100,00%
Total	300 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	150 000,00	50,00%
CG 78 (sollicitée)	90 000,00	30,00%
Fonds propres	60 000,00	20,00%
Total	300 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	90 000,00 €
2016	60 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	204 324,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	118 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	351 616,00 €
2013	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	342 900,00 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	719 739,04 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 847 766,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	1 951 500,00 €
2014	Politique de l'eau-Investissement	153 000,00 €
	Montant total	7 394 945,04 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004085
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA SEINE (ENTRE PYRAMIDES ET LE PARC DE CORBIERES) AU PECQ-SUR-SEINE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	510 300,00 €	50,00 %	255 150,00 €
	Montant Total de la subvention		255 150,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DU PECQ
 Adresse administrative : 13 B QUAI MAURICE BERTEAUX
 78230 LE PECQ
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Laurence BERNARD, Maire

N° SIRET : 21780481400010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la Seine (entre Pyramides et le parc de Corbières) au Pecq-Sur-Seine (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juin 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 30 septembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Ce projet de circulation douce se situe entre le long des berges de Seine au sud des quartiers Ermitage et La Cité.

Le projet se compose de deux tronçons permettant de relier les tronçons de circulation douce déjà existante et de traverser la ville de la limite avec Port Marly jusqu'à celle avec Mesnil-le-Roi.

Description :

Le 1er tronçon longe le quai du 8 mai 1945 à partir de Pyramides située sur la commune de Port Marly et se raccorde à la voie de circulation douce créée en 2013 le long du quai Maurice Berteaux
 Le second tronçon longe la route de Carrières à partir de la promenade de Hennef jusqu'à la limite

communale avec la ville de Mesnil-le-Roi.

L'aménagement desservira notamment le groupe scolaire Jean Moulin, le collège Jean Moulin, les parcs Jean Moulin et Corbières ainsi que le centre-ville de Le Pecq.

Le projet consiste en la création d'un aménagement cyclable sur un linéaire de 1 134 m de type voie verte de 3 m de large, en enrobé ou en stabilisé selon les sites traversés.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo régional " Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région- article 1- point 2. projets d'aménagements cyclables relatifs à la desserte des équipements régionaux et ceux contribuant à la trame verte et bleue du SRCE".

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux de l'opération est de 987 976 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 510 300 € HT et un taux de participation de 50%, la subvention maximale est de 255 150 €.

Localisation géographique :

- LE PECQ

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
TRAVAUX HT	987 976,36	100,00%	SUbvention Régon (sollicitée)	255 150,00	25,83%
Total	987 976,36	100,00%	Subvention Département (sollicitée)	113 400,00	11,48%
			Fonds propre	619 426,36	62,70%
			Total	987 976,36	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	178 605,00 €
2016	76 545,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	282 600,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	164 932,00 €
	Montant total	447 532,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004127
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DU CHEMIN DES CLOS A VAUX-SUR-SEINE (78)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	378 138,80 €	50,00 %	189 069,40 €
	Montant Total de la subvention		189 069,40 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VAUX SUR SEINE
 Adresse administrative : 21 BD ANGIBOUT
 78740 VAUX S/SEINE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Julien CRESPO, Maire

N° SIRET : 21780638900011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long du chemin des Clos à Vaux-Sur-Seine (78)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 11 novembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Entre le massif boisé de l'Hautil et la Vallée de la Seine, le village de Vaux s'étend sur plus de quatre kilomètres au long du fleuve.

Il est traversé par la route départementale RD190, très fréquentée, qui relie Poissy à Mantes-la-Jolie. La ville souhaite redonner une place importante aux modes actifs en développant des aménagements en faveur des vélos sur son territoire.

L'aménagement du chemin des Clos offre un itinéraire apaisé pour les modes actifs, parallèle à la RD190 très circulée.

Description :

Le projet porte sur l'aménagement du Chemin des Clos s'inscrivant dans la vision régionale d'aménager

les berges de la Seine en faveur des vélos et le schéma départemental des véloroutes et voies vertes du département des Yvelines.

L'objectif est de permettre la cohabitation des différents usages sur 1319 m afin d'offrir un itinéraire sécurisé aux modes actifs dont les vélos.

L'axe sera aménagé en zone 30 dans sa globalité avec des modifications de sens de circulations (mise de voie en sens unique entre la rue Georges Romefort et du Chemin Barbaroux pour les voitures).

Cet axe dessert des équipements sportifs et de loisirs de la ville.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo du PRMD "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1- point 2. Soutien aux projets d'aménagements cyclables relatifs à la desserte des équipements régionaux et ceux contribuant à la trame verte et bleue du SRCE".

Conformément à la délibération n° CR 54-11, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% maximum d'une dépense subventionnable de 450 € maximum par m linéaire.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 418 888 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 378 138 € HT et un taux de participation de 50%, le montant de la subvention maximale est de 189 069 €.

Localisation géographique :

- VAUX-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
TRAVAUX HT	418 888,00	100,00%
Total	418 888,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention Région (sollicitée)	189 069,40	45,14%
Subvention Département (attribuée)	45 482,40	10,86%
Fonds propres	184 336,20	44,01%
Total	418 888,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	75 627,75 €
2016	113 441,65 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2014	Aide au développement de bornes de recharges électriques	8 000,00 €
	Montant total	8 000,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004130
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD533 A BIEVRES (91)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	219 000,00 €	50,00 %	109 500,00 €
	Montant Total de la subvention		109 500,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE BIEVRES
 Adresse administrative : PL DE LA MAIRIE
 91570 BIEVRES
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Madame Anne PELLETIER LE BARBIER, Maire

N° SIRET : 21910064100014

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD533 à Bièvres (91)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 novembre 2014

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Bien que les travaux ne commencent qu'en mai, soit après la notification de subvention, la ville de Bièvres a commencé dès novembre les études préalables de maîtrise d'oeuvre nécessaire à la réalisation des travaux afin de préciser le projet.

Objectifs :

La Ville de Bièvres programme la réalisation d'un aménagement cyclable le long de la RD533, sortie sud de la RN306 longeant la RN118. Il offre un accès cyclable et piéton aux entreprises situées au nord-ouest de la ville. Le tronçon porté par la Ville de Bièvres s'inscrit dans un aménagement visant à terme à relier par un itinéraire cyclable Bièvres aux zones d'activité de Vélizy-Villacoublay dont le site Peugeot Citroën, les centres commerciaux Usines Center ou Art de Vivre.

Description :

Le projet consiste en la création d'un itinéraire cyclable sur un linéaire de 650 m, de type voie verte de 2,50 m de large avec un séparateur de 0,50m sur un accotement existant (emprise restreinte). Cet

aménagement concerne l'axe depuis le pont sous la RN118 jusqu'à l'entrée de ville de Bièvres ainsi que la route du Chêne Rond desservant les entreprises. Le tronçon allant du pont à la route du Chêne Rond sera unidirectionnel, (sens nord-sud), en attendant la réalisation de la liaison jusqu'au centre commercial Art de Vivre.

L'aménagement inclut la mise en place de signalétique horizontale et verticale, la sécurisation des traversées, un éclairage type catadioptre signalant la bordure chasse roue aux véhicules.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du schéma régional structurant (dispositif 1 critère 1). Conformément à la délibération n° CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 610 € m/l maximum

Détail du calcul de la subvention :

Les études de maîtrise d'œuvre sont estimées à 14 000 € et les travaux à 205 000 €, soit un total de 219 000 €.

Le coût au mètre linéaire étant inférieur au plafond subvention (337/ml), l'ensemble des dépenses est éligible. Avec un montant subventionnable de 219 000 €HT et un taux de participation de 50%, la subvention maximale est de 109 500€.

La Ville de Bièvres prend à sa charge 25% des dépenses.

Localisation géographique :

- BIEVRES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Frais de maîtrise d'oeuvre	14 000,00	6,39%
Travaux	205 000,00	93,61%
Total	219 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention CA Versailles Grand Parc (en cours d'instruction)	54 750,00	25,00%
Région IDF	109 500,00	50,00%
Fonds propres Ville de Bièvres	54 750,00	25,00%
Total	219 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	82 125,00 €
2016	27 375,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS**Antériorité du soutien régional** (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Contrats régionaux	1 177 066,70 €
	Montant total	1 177 066,70 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004216
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 19A (ENTRE LA RUE LAFERRIERE ET LA RUE DU 18 JUIN 1940) A CRETEIL ET MAISONS-ALFORT (94)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	558 000,00 €	50,00 %	279 000,00 €
	Montant Total de la subvention		279 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
 Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
 94054 CRETEIL
 Statut Juridique : Département
 Représentant : Monsieur Christian FAVIER, Président

N° SIRET : 22940028800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD19A (entre la rue Laferrière et la rue du 18 juin 1940) à Créteil et Maisons-Alfort (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2016
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La RD19A est un axe majeur appartenant au réseau magistral du département assurant des fonctions importantes en termes de déplacement.
 Cette section fait également partie de l'itinéraire cyclable structurant n°9 du Schéma Départemental des itinéraires cyclables du Val de Marne.
 En l'absence d'aménagement spécifique, l'usage du vélo est rendu très difficile par le niveau de trafic automobile et les caractéristiques très routières de la voie.
 Les objectifs du projet sont d'insérer un itinéraire cyclable à double sens protégé sur l'ensemble de la section et qui prolonge un aménagement existant plus au sud.

Description :

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m sur le trottoir nord sur un linéaire de 595 m. La piste sera réduite à 2m50 entre l'avenue Laferrière et l'allée des boutons.

Après le franchissement de la RD86, la piste se scinde en deux pistes unidirectionnelles de 1,5 m, 530 m à hauteur du trottoir coté nord et 115 m sur le coté sud.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 "soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et d'équipements cyclables de la politique vélo du Plan Régional pour la Mobilité Durable – critère 1, compléter le réseau cyclable régional structurant.

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 2 575 000 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 558 000 € HT, avec un taux de participation de 50%, la subvention est de 279 000 €.

Localisation géographique :

- CRETEIL
- MAISONS-ALFORT

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX HT	2 575 000,00	100,00%	Subvention Région (sollicitée)	279 000,00	10,83%
Total	2 575 000,00	100,00%	Fonds propres	2 296 000,00	89,17%
			Total	2 575 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	93 000,00 €
2016	93 000,00 €
2017	93 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	1 368 375,50 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 300 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	6 013 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	917 600,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 686 477,00 €
2012	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 852 279,10 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	240 188,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 428 930,00 €
2012	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	105 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 071 857,50 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 261 500,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 157 778,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	12 956 555,50 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	4 951 650,30 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 800 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	95 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	142 500,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 567 150,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
	Montant total	72 937 671,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004245
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE CYCLABLE LE LONG DE LA RD 13 A OTHIS (77)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	162 000,00 €	50,00 %	81 000,00 €
	Montant Total de la subvention		81 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE D'OTHIS
 Adresse administrative : 4 RUE GERARD DE NERVAL
77280 OTHIS
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Bernard CORNEILLE, Maire

N° SIRET : 21770349500010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD 13 à Othis (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune souhaite réaliser une piste cyclable le long de la RD13 depuis la sortie d'Agglomération d'Othis jusqu'à la limite communale avec Dammartin-en-Goële et en direction du nouveau Lycée de Dammartin-en-Goële.

L'objectif principal de ce projet est donc de sécuriser les déplacements des élèves Othissois vers la commune de Dammartin-en-Goële.

Description :

Le projet consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle de 3 m de large, sur un linéaire de 360 ml.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 "soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et d'équipements cyclables de la politique vélo du Plan Régional pour la Mobilité Durable – critère 1, compléter le réseau cyclable régional structurant.

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 171 492 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 162 000 € HT, avec un taux de participation de 50 %, le montant de la subvention maximale est de 81 000 €.

Localisation géographique :

- OTHIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT DES TRAVAUX HT	171 492,00	100,00%	Subvention Région (sollicitée)	161 000,00	93,88%
Total	171 492,00	100,00%	Fonds propres	10 492,00	6,12%
			Total	171 492,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	40 500,00 €
2016	40 500,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	316 576,09 €
2013	Contrats régionaux	234 160,54 €

2014	Contrats régionaux	117 094,90 €
	Montant total	667 831,53 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004248
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : PLAN D'AMENAGEMENTS DE ZONES 30 A VINCENNES (94)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	389 250,00 €	30,00 %	116 775,00 €
	Montant Total de la subvention		116 775,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE DE VINCENNES
 Adresse administrative : 53 RUE DE FONTENAY
94300 VINCENNES
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Laurent LAFON, Maire

N° SIRET : 21940080100011

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : un plan d'aménagements de zones 30 à Vincennes (94)

Date prévisionnelle de début de projet : 1 juillet 2013

Date prévisionnelle de fin de projet : 1 mai 2015

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : La ville de Vincennes a sollicité par courrier la région Ile de France en avril 2013 sur les opérations proposées dans ce rapport et une réponse leur a été faite par courrier autorisant le démarrage anticipé à compter du 1er juillet 2013 sans que cela n'empêche bien sur la commission permanente de se prononcer souverainement sur cette autorisation de démarrage anticipé.

A la suite de ce courrier la ville a donc enclenché sur ces travaux, alors que pour différentes raisons le dossier n'a pu être présenté à la commission permanente jusqu'à aujourd'hui.

D'où la proposition de démarrage anticipé au 1 juillet 2013.

Objectifs :

Suite à une étude urbaine réalisée entre 2006 et 2008, la mairie de Vincennes continue à requalifier l'espace public de la ville pour une meilleure qualité urbaine et pour l'amélioration des déplacements des piétons et des vélos.

Elle a mis en avant l'aménagement de zones 30 et de zones de rencontre au sein du centre-ville.

L'objectif est de permettre la cohabitation des différents usages sur 1 365 ml, 365 en zone de rencontre et 1000 en zone 30.

Description :

Le projet porte donc sur l'aménagement de 4 zones 30 (rue Saulpic, rue Robert Giraudineau section sud, rue Lejemptel et rue de Montreuil).

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 "Soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et d'équipements cyclables de la politique vélo du Plan Régional pour la Mobilité Durable – critère 6, généraliser le partage de la rue.

Conformément à la délibération n° CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 30% maximum d'une dépense subventionnable de 450 € maximum par m linéaire.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 4 937 460 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 389 250 € HT, avec un taux de participation de 30 %, le montant de la subvention maximale est de 116 775 €.

Localisation géographique :

- VINCENNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COÛT DES TRAVAUX HT	4 937 460,00	100,00%	Subvention de la Région (sollicitée)	116 775,00	2,37%
Total	4 937 460,00	100,00%	Fonds propres	4 820 685,00	97,63%
			Total	4 937 460,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	116 775,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Plan régional énergies-Investissement maître d'ouvrage	13 500,00 €
2012	Contrats régionaux	595 000,00 €
2013	Politique énergie climat	95 902,30 €
2014	Soutien au Réseau Information Jeunesse	3 900,00 €
	Montant total	239 802,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004251
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ITINERAIRE CYCLABLE LE LONG DE LA RD32 A PRESLES-EN-BRIE (77)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	281 650,00 €	50,00 %	140 825,00 €
	Montant Total de la subvention		140 825,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNE PRESLES EN BRIE MAIRIE
 Adresse administrative : MAIRIE
 77220 PRESLES EN BRIE
 Statut Juridique : Commune
 Représentant : Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire

N° SIRET : 21770377600013

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : aménagement d'un itinéraire cyclable le long de la RD32 à Presles-en-Brie (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 10 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La commune souhaite réaliser une voie verte le long de la RD32 entre le Hameau d'Auteuil et la zone d'activité Lavoisier en limite de la commune de Gretz-Armainvilliers. Cette première phase de travaux le long de la RD32 sera complétée dans les années à venir dans le cadre de la refonte du PLU de la commune.

L'objectif principal de ce projet est de permettre dans le cadre du réseau viaire existant le lien vers la Gare de Gretz-Armainvilliers, vers le lycée Clément Ader à Tournan-en-Brie et vers la zone industrielle d'activité Lavoisier.

Description :

Le projet consiste en la création d'une voie verte de 3 m de large séparée physiquement de la route, sur un linéaire de 675 ml.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 1 "soutien aux projets relatifs à la réalisation d'itinéraires et d'équipements cyclables de la politique vélo du Plan Régional pour la Mobilité Durable – critère 1, compléter le réseau cyclable régional structurant.

Conformément à la délibération n°CR 37-14, l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 50% d'une dépense subventionnable de 450 € m/l.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 281 650 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 281 650 € HT, avec un taux de participation de 50%, le montant de la subvention maximale est de 140 825 €.

Localisation géographique :

- PRESLES-EN-BRIE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT DES TRAVAUX HT	281 650,00	100,00%	Subvention Région (sollicitée)	140 825,00	50,00%
Total	281 650,00	100,00%	Fonds propres	140 825,00	50,00%
			Total	281 650,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	70 412,50 €
2016	70 412,50 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
-------	-------------------	--------------

2014	Contrats ruraux	66 600,00 €
	Montant total	66 600,00 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004254
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : EUROVELO 3 : ITINERAIRE CYCLABLE DE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE A CHAMPAGNE-SUR-SEINE ET SAINT-MAMMES LE LONG DE LA RD40E2 (77)

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	111 000,00 €	60,00 %	66 600,00 €
	Montant Total de la subvention		66 600,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204132-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE
 Adresse administrative : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
 94054 CRETEIL
 Statut Juridique : Département
 Représentant : Monsieur Vincent EBLE, PRESIDENT

N° SIRET : 22940028800010

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)

Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : Eurovélo3 : itinéraire cyclable de Franchissement de la Seine à Champagne-sur-Seine et Saint-Mammes le long de la RD40E2 (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 9 avril 2015

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2015

Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Dans le cadre du projet européen d'Eurovéloroute 3, le Conseil Général de Seine-et-Marne a pris la maîtrise d'ouvrage sur l'itinéraire le long du Loing et sur les franchissements de la Seine.

C'est sur ce second cas que le projet est présenté. Il concerne le franchissement de la Seine le long de la RD40E2 entre Champagne sur Seine et Saint-Mammes. Il constitue une première séquence de travaux qui concerne un tronçon plus large long de 3,2 Km de la route départementale 39 à l'ouvrage de franchissement de la RD 302.

Description :

Le projet consiste en la création d'une voie verte de 2m50 avec séparateur sur le côté ouest de l'ouvrage

de franchissement, faute d'un espace disponible très contraint sur cet ouvrage.

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo régionale "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1-point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variantes".

Conformément à la délibération n°CR 37-14 , l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% d'une dépense subventionnable de 3 M€ pour un ouvrage de franchissement.

Public(s) cible(s) :

Tout public

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des travaux est de 111 000 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 111 000 € HT, avec un taux de participation de 60%, le montant de la subvention maximale est de 66 600 €.

Localisation géographique :

- CHAMPAGNE-SUR-SEINE
- SAINT-MAMMES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT DES TRAVAUX HT	111 000,00	100,00%	Subvention Région (sollicitée)	66 600,00	60,00%
Total	111 000,00	100,00%	Fonds propres	44 400,00	40,00%
			Total	111 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	66 600,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (informations en cours de consolidation) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile de France (investissement)	1 368 375,50 €
2012	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 300 000,00 €
2012	PDUIF : axes Mobilien et pôles d'échanges Aménagements de voirie pour autobus	6 013 500,00 €
2012	Politique de l'eau-Investissement	917 600,00 €
2012	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2012	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	2 686 477,00 €
2012	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 852 279,10 €
2012	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	240 188,00 €
2012	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	2 428 930,00 €
2012	Fret - Aménagements d'infrastructures et études	105 000,00 €
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	1 071 857,50 €
2013	Politique de l'eau-Investissement	3 160 896,00 €
2013	Soutien études & mise en œuvre plans déplacements scol. & interentreprises (Fct)	12 000,00 €
2013	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	82 000,00 €
2013	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2013	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	2 913 103,40 €
2013	Aménagement des infrastructures routières départementales	2 000 000,00 €
2013	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	9 584 800,00 €
2013	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Equipements et aménagements structurants et études de programmation	3 261 500,00 €
2014	Transports spécialisés en faveur des personnes à mobilité réduite	1 200 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	3 157 778,00 €
2014	Amgt de partage voirie en faveur des transports en commun et des modes actifs	12 956 555,50 €
2014	Aménagement des infrastructures routières départementales	4 951 650,30 €
2014	Réseaux d'initiative publique (collectivités)	5 800 000,00 €
2014	Acquisitions d'oeuvres d'Art pour les musées - FRAM	95 000,00 €
2014	Sécurité routière - Actions portant sur l'infrastructure	142 500,00 €
2014	Education à l'environnement vers un développement durable	50 000,00 €
2014	Projets de partage de voirie intégrant un transport en commun en site propre	4 567 150,00 €
2014	Soutien régional à la gestion des déchets (investissement)	45 000,00 €
	Montant total	72 937 671,30 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004600
--

Commission permanente du 9 avril 2015

Objet : ETUDES PREALABLES POUR L'AMENAGEMENT DES VELOROUTES EV 16 ET V 55 SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (77)
--

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)	50 000,00 €	60,00 %	30 000,00 €
	Montant Total de la subvention		30 000,00 €

Imputation budgétaire : 907-78-204142-178001-200
17800101- Réseaux verts et équipements cyclables

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES
 Adresse administrative : 29 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
 Statut Juridique : Communauté de Communes
 Représentant : Monsieur YVES JEGO, Président

N° SIRET : 24770010700136

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (investissement)
 Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Objet du projet : études préalables pour l'aménagement des véloroutes EV 16 et V 55 sur le territoire de la Communauté de communes des 2 Fleuves (77)

Date prévisionnelle de début de projet : 9 avril 2015
 Date prévisionnelle de fin de projet : 31 juillet 2015
 Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

La Communauté de communes des 2 Fleuves (CC2F) a le projet de réaliser le long de ses berges de Seine et d'Yonne, les tronçons des véloroutes EV16 et de la Véloroute n°55 inclus dans le schéma national et régional des véloroutes et voies vertes.

Au vu de la dimension du projet (25 km), en amont de cette réalisation la CC2F doit lancer un certain nombre d'études préalables : étude d'impact, dossier loi sur l'eau, Enquête publique, Natura 2000, etc...

Description :

La réalisation d'études préalables le long des berges de seine et de l'Yonne permettra de mettre en œuvre l'aménagement pour les véloroutes EV16 et la V55 sur le territoire de la CC2F

Intérêt régional :

L'opération répond aux critères d'éligibilité de la politique régionale en faveur des déplacements à vélo en Ile-de-France au titre du dispositif 2 de la politique vélo régionale "Réaliser un réseau vélo de loisirs, de tourisme durable et de véloroutes à l'échelle de la région - article 1-point 1. Soutien aux projets relatifs à la réalisation des véloroutes régionales et de leurs variantes".

Conformément à la délibération n°CR 37-14 , l'opération bénéficie donc d'une subvention à hauteur de 60% d'une dépense subventionnable de 50 000 euros pour des études.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Le coût des études est de 50 000 € HT. Sur un montant de dépense subventionnable de 50 000 € HT, avec un taux de participation de 60%, le montant de la subvention est de 30 000 €.

Localisation géographique :

- LA BROSSE-MONTCEAUX
- CANNES-ECLUSE
- LA GRANDE-PAROISSE
- MAROLLES-SUR-SEINE
- MONTEREAU-FAULT-YONNE
- VARENNES-SUR-SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme récupère tout ou partie de la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
COUT DES ETUDES HT	50 000,00	100,00%	Subvention Région (sollicitée)	30 000,00	60,00%
Total	50 000,00	100,00%	Fonds propres	20 000,00	40,00%
			Total	50 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
2015	30 000,00 €

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Soutien aux nouveaux PLD & mise en compatibilité des PLD approuvés	43 875,00 €
2012	Dispositif de soutien en faveur des pôles touristiques régionaux (investissement)	16 400,00 €
2013	Fonds de développement touristique régional (FDTR)	30 000,00 €
2014	Soutien aux espaces de travail collaboratif	195 638,80 €
	Montant total	315 913,80 €

FICHE PROJET DU DOSSIER N° 15004576
--

Commission Permanente du 9 avril 2015

Objet : SOUTIEN A LA CONSTRUCTION D'UNE DEMARCHE INTERREGIONALE POUR LA PROMOTION DE L'ITINERAIRE VELOURUTE ENTRE PARIS ET LE MONT SAINT MICHEL (VELOSCENIE) POUR 2015

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)	10 000,00 €	100,00 %	10 000,00 €
	Montant Total de la subvention		10 000,00 €

Imputation budgétaire : 938-80-6281-180001-200
18000101- Etudes générales, expérimentations et innovations

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : CDT COMITE DEPARTEMENTAL
TOURISME MANCHE

Adresse administrative : RPT DE LA LIBERTE
50000 ST LO

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur JEAN MARC JULIENNE, Président

Date de publication au JO : NC

N° SIRET : 78091321600021

PRESENTATION DU PROJET

Dispositif d'aide : Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)
Rapport Cadre : CR37-14 du 19/06/2014

Date prévisionnelle de début de projet : 9 avril 2015
Date prévisionnelle de fin de projet : 31 décembre 2015
Démarrage anticipé de projet : Non

Objectifs :

Participer aux actions pilotées par le Comité Départemental de la Manche, Chef de file du comité d'itinéraire de la Véloscénie, dans le cadre de la réalisation et de la promotion de l'itinéraire véloroute entre Paris et le Mont Saint Michel.

Description :

Une véloroute est un itinéraire cyclable de moyenne ou longue distance, continu (sans interruption (y compris dans les villes), jalonné et sécurisé.

Du point de vue de l'aménagement du territoire, la réalisation de ces itinéraires est porteuse d'un

développement urbain et touristique, et participe à l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie, par les actions souvent combinées en faveur de la renaturation des berges de fleuves. En Ile-de-France, ces itinéraires permettent aussi la desserte des bases régionales de plein air et de loisirs, la mise en valeur des coulées vertes aménagées par l'Agence des Espaces Verts ou encore des anciennes voies ferrées désaffectées n'ayant plus de vocation ferroviaire pour RFF.

Lors du Conseil régional des 23 et 24 juin 2011, la Région a adopté la carte du schéma régional des véloroutes et voies vertes, déclinaison du schéma national adopté par l'Etat lors du CIADT du 10 mai 2010.

Ces itinéraires sont les suivants :

- l'Eurovéloroute n°3 entre Trondheim et Saint Jacques de Compostelle,
- Paris-Londres,
- Paris-Mont-Saint-Michel ou Véloscénie,
- Paris-Prague,
- Paris-Strasbourg,
- la jonction entre l'itinéraire Paris – Prague et l'itinéraire 51 correspondant au tour de Bourgogne.

La Région n'a pas vocation à être maître d'ouvrage de ces itinéraires. Pour autant elle doit assurer la cohérence de la réalisation de l'infrastructure cyclable et des actions engagées pour leur promotion, notamment lorsque celles-ci sont menées au niveau interrégional. Une démarche existe déjà sur l'itinéraire Paris – Londres, pilotée par l'association éponyme, à laquelle la Région adhère.

Sur l'itinéraire véloroute entre Paris et Le Mont Saint Michel, un comité d'itinéraire a été créé en septembre 2010 réunissant les Départements, les Comités Départementaux du Tourisme et les Régions traversées. Suite à la première réunion de ce comité, il a été convenu que le Comité Départemental du Tourisme de la Manche serait le pilote de l'ensemble des démarches entreprises pour la construction de l'itinéraire et pour sa promotion. Depuis cette date, le CDT de la Manche met en oeuvre les actions votées dans le cadre d'un plan partagé entre les différents partenaires dont la Région Ile-de-France. La participation de la Région Ile-de-France au financement de ce projet a été approuvée en 2011 et constitue un montant global et forfaitaire sur la période comprise entre 2011 et 2014. Le montant annuel pour les trois premières années a été fixé à 5000 euros et à 4195 euros pour 2014. La présente fiche concerne la subvention forfaitaire de la Région Ile-de-France pour 2015, soit 10 000 euros.

Les actions qui sont financées dans le cadre de cette subvention sont :

- la finalisation de l'itinéraire en Ile-de-France afin de faciliter sa commercialisation, en réalisant une étude de faisabilité du tracé Essonnien avec les acteurs concernés et en aménageant et/ou jalonnant les tronçons franciliens manquants,
- l'information pour répondre à la promesse client (mise à jour des données, tracés, rubrique infos travaux, etc.) et complétude des descriptifs d'étapes sur le site web,
- la mise en place de services de transfert de bagages et de vélos,
- La poursuite du déploiement homogène de la marque Accueil Vélo tout au long de l'itinéraire (poursuite du déploiement au niveau départemental et/ou régional, appuyer le déploiement de la marque en Région Île-de-France, contribuer au développement et à l'évolution de la marque via la participation aux groupes de travail nationaux),
- Le respect de la bonne promotion du réseau Accueil Vélo sur les supports de communication et éditoriaux (s'assurer de la bonne représentation des prestataires labellisés sur le site web www.veloscenie.com, favoriser la promotion des prestataires labellisés dans les supports presse ou éditoriaux et favoriser l'émergence de services de transfert de bagages et de vélos (mise en réseau des loueurs de vélo pour développer des services "one-way"), et de services intermodaux (communiquer auprès des partenaires sur les expériences existantes et suivre les actions menées en France Vélo Tourisme et la SNCF),

- l'amélioration de la notoriété et l'image de l'itinéraire et des territoires locaux (campagne presse avec l'agence AirPur, réseaux sociaux, éditions, présence aux salons majeurs),
- le renforcement de l'outil web et le développement du trafic sur le site (audit du site internet et référencement naturel, campagne adwords),
- le suivi des actions menées entre France Vélo Tourisme et la SNCF,
- la quantification, la fréquentation et le suivi de la vélotoute et son évolution à l'échelle de La Véloscénie,
- la mise en place des éco-compteurs sur la véloroute,
- le partage des données de fréquentation entre les propriétaires et les DRC ou le chef de file pour une analyse annuelle,
- la connaissance du profil des clientèles parcourant l'itinéraire dans le but de mesurer la fréquentation cyclo touristique des prestataires Accueil Vélo via des questionnaires (part d'itinérance).

Intérêt régional :

Mise en oeuvre du Schéma des véloroutes et voies vertes de la Région Ile-de-France approuvé en CR n° 54-11 du 23 juin 2011.

Public(s) cible(s) :

Tout public.

Détail du calcul de la subvention :

Subvention forfaitaire annuelle définie en CR 37-14 du 19 juin 2014 relative à l'actualisation du plan d'action régional en faveur de la mobilité durable.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- YVELINES
- ESSONNE
- HAUTS DE SEINE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

L'organisme ne récupère pas la TVA.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2015

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes, développement et animation du comité d'itinéraire sur 2015	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Participation forfaitaire 2015 - Région Ile de France	10 000,00	100,00%
Total	10 000,00	100,00%

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE CREDITS DE PAIEMENT

Exercice	Montant
----------	---------

2015	10 000,00 €
------	-------------

ANTERIORITE DES FINANCEMENTS PUBLICS

Antériorité du soutien régional (*informations en cours de consolidation*) :

Année	Dispositif d'aide	Montant voté
2012	Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)	5 000,00 €
2014	Déplacements à vélo en Ile-de-France (fonctionnement)	9 195,00 €
	Montant total	14 195,00 €